

L'an deux mil vingt-quatre, le quatre décembre à 19h30, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire sous la Présidence de M. Serge FAYET, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 8

Présents : 5 Votants : 5

Date de convocation : 29/11/2024

Présents : GARNIER Anne-Marie ; BONNOT Marc, DUZELIER Didier, FAYET Serge, PUPIN Jean-Michel.

Absents : PÉRI Sandrine ; BLIN Stéphane, SALAS Jean-François.

Secrétaire de séance : Marc BONNOT.

Le procès-verbal du précédent conseil en date du 23 octobre 2024 est approuvé à l'unanimité.

1- ORDRE DU JOUR

- 01- Syndicat Intercommunal d'Eau et d'Assainissement Rive Droite de la Dore (SIEA) – Adhésion de la commune de Palladuc au 01/01/2025
- 02- Syndicat Intercommunal d'Eau et d'Assainissement Rive Droite de la Dore (SIEA) – Adhésion de la commune de Saint-Rémy-sur-Durolle au 01/01/2025
- 03- Syndicat Intercommunal d'Eau et d'Assainissement Rive Droite de la Dore (SIEA) – Adhésion de la commune de La Monnerie-le-Montel au 01/01/2025
- 04- Syndicat Intercommunal d'Eau et d'Assainissement Rive Droite de la Dore (SIEA) – Adhésion de la commune de Celles-sur-Durolle au 01/01/2025
- 05- CCTDM - Approbation du rapport de la CLECT du 05/09/2024
- 06- EPF Auvergne - Demande d'accord opération « Préservation périmètre boisé » par la commune de Châteldon
- 07- Création bâtiment de stockage à côté de La Grange - Demande de subvention au Conseil Départemental au titre du FIC 2025
- 08- Budget Général - Décision modificative n° 2

2- DÉLIBÉRATIONS

Syndicat Intercommunal d'Eau et d'Assainissement Rive droite de la Dore Adhésion de la commune de Palladuc au 01/01/2025

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que le Président du SIEA Rive droite de la Dore, dans sa délibération en date du 31 octobre 2024, a autorisé l'adhésion de la commune de Palladuc au SIEA Rive droite de la Dore à compter du 1^{er} janvier 2025 pour la **compétence assainissement collectif** :

- Transport
- Traitement

Pour les réseaux et/ou ouvrages suivants :

- La conduite de transfert du bourg jusqu'à la station d'épuration des Martinets,
- La conduite de transfert de la ZI Racine jusqu'à la station des Martinets.

Conformément à la réglementation, chaque Commune, membre du Syndicat, dispose d'un délai de deux mois pour se prononcer sur l'adhésion de la commune de Palladuc.

À défaut de délibération prise dans ce délai, la décision est réputée favorable.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de prononcer un avis favorable à l'adhésion de la commune de Palladuc au SIEA pour les compétences énumérées ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'**unanimité**, donne un avis favorable à l'adhésion de la commune de Palladuc à compter du 1^{er} janvier 2025 pour la **compétence assainissement collectif**.

Syndicat Intercommunal d'Eau et d'Assainissement Rive droite de la Dore
Adhésion de la commune de Saint-Rémy-sur-Durolle au 01/01/2025

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que le Président du SIEA Rive droite de la Dore, dans sa délibération en date du 31 octobre 2024, a autorisé l'adhésion de la commune de Saint-Rémy-sur-Durolle au SIEA Rive droite de la Dore à compter du 1^{er} janvier 2025 pour la **compétence assainissement collectif** :

- Transport
- Traitement

Pour les réseaux et/ou ouvrages suivants :

- La conduite de transfert de la digue du plan d'eau jusqu'à la station de relevage,
- La conduite de transfert du lieu-dit « Les Jurias » aux Martinets,
- Le poste de relevage de la déchetterie et la conduite de transfert associée.

Conformément à la réglementation, chaque Commune, membre du Syndicat, dispose d'un délai de deux mois pour se prononcer sur l'adhésion de la commune de Saint-Rémy-sur-Durolle.

À défaut de délibération prise dans ce délai, la décision est réputée favorable.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de prononcer un avis favorable à l'adhésion de la commune de Saint-Rémy-sur-Durolle au SIEA pour les compétences énumérées ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité**, donne un avis favorable à l'adhésion de la commune de Saint-Rémy-sur-Durolle à compter du 1^{er} janvier 2025 pour la **compétence assainissement collectif**.

Syndicat Intercommunal d'Eau et d'Assainissement Rive droite de la Dore
Adhésion de la commune de La Monnerie-Le-Montel au 01/01/2025

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que le Président du SIEA Rive droite de la Dore, dans sa délibération en date du 31 octobre 2024, a autorisé l'adhésion de la commune de La Monnerie-Le-Montel au SIEA Rive droite de la Dore à compter du 1^{er} janvier 2025 pour la **compétence assainissement collectif** :

- Transport
- Traitement

Pour les réseaux et/ou ouvrages suivants :

- Le collecteur intercommunal longeant la RD 2089 depuis le secteur à hauteur de Chazeau jusqu'à la station d'épuration des Martinets,
- La conduite de la zone Racine,
- La conduite de chez Garry,
- La conduite de Chailas,
- La conduite de la Sagne,

Et toute autre conduite d'assainissement présente sur le territoire communal qui n'aurait pas déjà fait l'objet d'un transfert au SIEA Rive Droite de la Dore lors du transfert des réseaux communaux intervenus le 1^{er} janvier 2023.

- Les déversoirs d'orage (DO) : du rond-point de Chantelauze (DO 19), de la rue de Chantelauze (DO20), de la rue du 14 juillet (DO21), de la rue de la Roulière (DO22), des Martinets (DO23),
- Les stations de refoulement (SR) : de la rue du 14 juillet (SR8), des Martinets (SR9),
- La station d'épuration des Martinets.

Conformément à la réglementation, chaque Commune, membre du Syndicat, dispose d'un délai de deux mois pour se prononcer sur l'adhésion de la commune de La Monnerie-Le-Montel. À défaut de délibération prise dans ce délai, la décision est réputée favorable.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de prononcer un avis favorable à l'adhésion de la commune de La Monnerie-Le-Montel au SIEA pour les compétences énumérées ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité**, donne un avis favorable à l'adhésion de la commune de La Monnerie-Le-Montel à compter du 1^{er} janvier 2025 pour la **compétence assainissement collectif**.

Syndicat Intercommunal d'Eau et d'Assainissement Rive droite de la Dore
Adhésion de la commune de Celles-sur-Durolle au 01/01/2025

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que le Président du SIEA Rive droite de la Dore, dans sa délibération en date du 31 octobre 2024, a autorisé l'adhésion de la commune de Celles-sur-Durolle au SIEA Rive droite de la Dore à compter du 1^{er} janvier 2025 pour la **compétence assainissement collectif** :

- Transport
- Traitement

Pour les réseaux et/ou ouvrages suivants :

- Conduite du Pont de Celles jusqu'à la ZA La Poste,
- Conduite de Chanier à la Grande Bergère,
- Conduite de l'entrée du Bourg de Celles sur Durolle (Rond-point Avenue des Acacias) jusqu'au Pont de Celles,
- Conduite des Sarraix jusqu'à la ZA Racine « Le Pommier »,
- Conduites des villages de Mallaret et la Gare de Celles,
- Postes de relevage de la Poste, La Grande Bergère, La Gare de Celles.

Conformément à la réglementation, chaque Commune, membre du Syndicat, dispose d'un délai de deux mois pour se prononcer sur l'adhésion de la commune de Celles-sur-Durolle. À défaut de délibération prise dans ce délai, la décision est réputée favorable.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de prononcer un avis favorable à l'adhésion de la commune de Celles-sur-Durolle au SIEA pour les compétences énumérées ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité**, donne un avis favorable à l'adhésion de la commune de Celles-sur-Durolle à compter du 1^{er} janvier 2025 pour la **compétence assainissement collectif**.

Approbation du rapport de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) du 05/092024

Vu l'article 1609 nonies C du code général des impôts ;

Vu l'article L 5211-5 du code général des collectivités territoriales ;

Vu le rapport de la CLECT approuvé à l'unanimité par ladite commission du 5 septembre 2024 qui prévoit la révision des attributions de compensation :

- pour les communes de La Renaudie, Sainte-Agathe et Saint-Victor-Montvianeix ;
- dans le cadre de la compétence sociale ;
- dans le cadre du service commun scolaire ;

Il est exposé à l'Assemblée :

Que la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) qui est chargée d'évaluer les conséquences financières des transferts de compétence entre l'EPCI et ses Communes membres, a notifié le rapport établi le 5 septembre 2024.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité** :

- **ADOpte** le rapport de la CLECT du 5 septembre 2024 annexé à la présente délibération.

EPF Auvergne - Demande d'accord opération « Préservation périmètre boisé » par la commune de Châteldon

Monsieur le Maire donne lecture à l'Assemblée du courrier de l'EPF Auvergne, reçu en mairie le 24/10/2024, de demande d'accord sur opération.

Il explique que la commune de Châteldon demande à l'EPF Auvergne d'acquiescer sur le territoire de notre commune, les parcelles suivantes :

- AT n° 57 « Les Charbonniers » pour 2 570 m² ;
- BH n° 30 « Les Farges » pour 4 640 m² ;
- BH n° 68 « La Vouesse » pour 14 550 m² ;
- BH n° 374 « Les Farges » pour 2 400 m² ;
- BH n° 376 « Les Farges » pour 6 670 m² ;

nécessaires à la préservation du périmètre boisé dit de « la ceinture verte » et de développement de la forêt communale.

Vu l'article L 324-1 du Code de l'urbanisme qui prévoit « *Aucune opération de l'Établissement public ne peut être réalisée sans l'avis favorable de la commune sur le territoire de laquelle l'opération est prévue. Cet avis est réputé donné dans un délai de deux mois à compter de la saisine de la commune* » ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité**, donne un avis favorable à l'opération exposée ci-dessus, envisagée par la commune de Châteldon.

Création bâtiment de stockage à côté de La Grange Demande de subvention au titre du FIC 2025

M. le Maire rappelle que par délibération n° 12/2024 du 27/03/2024, le conseil municipal a approuvé le projet de construction d'un espace de stockage situé à côté de la salle communale « La Grange ».

Ces travaux seront réalisés en régie par le Comité des Fêtes et la commune prendra en charge le coût de l'ensemble des matériaux nécessaires.

Monsieur le Maire présente les devis estimatifs relatifs à l'achat des matériaux qui s'élèvent au total à 3 439.56 € HT, soit 4 127.47 € TTC.

Il est proposé au Conseil municipal de solliciter une subvention au titre du Fonds des Initiatives Communales (FIC) 2025, à hauteur de 40 % du montant HT du coût du projet.

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'achat des matériaux nécessaires à la réalisation de ce projet dont le coût prévisionnel s'élève à 3 439.56 €.

- **ADOpte** le plan de financement suivant :

Conseil Départemental -FIC	1 376.00 €
Etat - DETR	1 032.00 €
Commune - Autofinancement	1 031.56 €

- **SOLLICITE** l'attribution d'une subvention auprès du Conseil Départemental au titre du FIC 2025.

Budget Général - Décision Modificative n° 2

M. le Maire expose à l'Assemblée qu'il y aurait lieu de procéder à certains ajustements budgétaires. Il propose au Conseil municipal d'adopter la décision modificative suivante :

INVESTISSEMENT DÉPENSES				
LIBELLE	Diminution		Augmentation	
	Art.	Montant	Art.	Montant
Immobilisation corporelles en cours	231	38 673.00 €		
Agencements et aménagements de terrains			212	37 673.00 €
Matériel informatique			2183	1 000.00 €
Matériel et outillage d'incendie	2156	1 200.00 €		
Matériel et outillage technique			2157	1 200.00 €
Total		39 873.00 €		39 873.00 €

Vote à l'unanimité.

3- QUESTIONS DIVERSES

- Avancement travaux de fauchage. *Le fauchage 2024 est terminé, M. le Maire est satisfait du travail effectué par l'entreprise cette année.*

- Relève des concessions suite reprise, RDV du 08/11/2024. *Une entreprise de fossoyage s'est rendue au cimetière afin d'évaluer le coût que représenterait la relève des concessions reprises et des sépultures en terrain commun. Le devis estimatif réalisé fait état de 28 concessions à relever au total. Il est convenu que ces travaux seront réalisés en 2025 et les crédits nécessaires inscrits au budget 2025.*

- Tableau de classement de voirie, RDV du 15/11/2024. *Le tracé et les répertoires ont été finalisés. Le commissaire-enquêteur a été contacté, un rendez-vous avec M. le Maire est prévu le 10 janvier 2025 pour lui présenter le dossier.*

- Réunion VALTOM, le 20/11/2024. *Étaient présents des élus des communes et de CCTDM, des représentants de société de recyclage et de diverses administrations. L'objectif est de définir la feuille de route du VALTOM pour la période de 2025 à 2035. D'autres réunions sont prévues en présence également de représentants de la grande distribution et d'industriels.*

- Réunion SIEA Rive droite de la Dore, le 20/11/2024. *L'objet de la réunion était la fixation des tarifs 2025 avec lissage jusqu'en 2026 dans le but d'un tarif unique sur le territoire et que la contribution des communes adhérentes soit supprimée.*

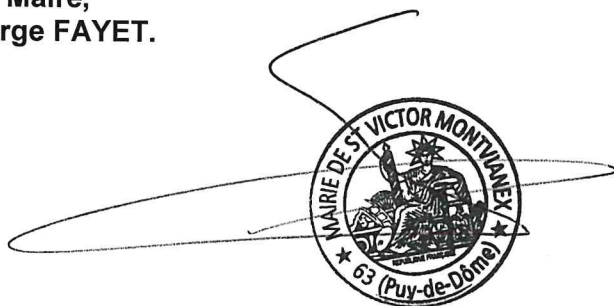
- COPIL Natura 2000, RDV du 22/11/2024. *M. le Maire a rencontré le technicien de Natura 2000 qui est venu lui présenter le rôle d'un président de comité de pilotage et l'animation Natura 2000. M. le Maire a décidé de poser sa candidature pour la présidence du COPIL Natura 2000 « Bois Noirs » dont l'élection aura lieu le 10/12/2024. La durée du mandat est de 3 ans.*

- Conseil Communautaire : Jeudi 28 novembre 2024.
- Bureau communautaire : Jeudi 14 et 28 novembre 2024.
- Date prochaines réunions :
 - Conseil municipal : *mercredi 29 janvier 2025 à 19h30*

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h15

PV arrêté le 29/01/2025 et affiché en Mairie le 30/01/2025.

**Le Maire,
Serge FAYET.**



**Le secrétaire de séance,
Marc BONNOT.**